



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

26 NOV. 2024

Greffe Greffier



24172816

ale.

N° d'entreprise : 0422 147 067

Nom

(en entier) : **Maison d'enfants Les fougères**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Route de la Navinne, 17, 5020 Malonne**

Objet de l'acte : **Modification composition du CA**

Namur, le 6 juin 2024

PV de l'Assemblée Générale du 17 mai 2024 de l'ASBL Maison d'enfants Les Fougères

Lieu de la réunion : Route de la Navinne, 17 5020 Malonne

Heure : 18h30

Membres présents : Eléana Somville, Geoffrey Maes, Violaine Somville, Hélène Préat, Serge de Meersman, Sébastien Timmermans, Eduardo Morales Cas, Julian Vanroey, Charlotte Vermeulen, Aurélie Moreau, Basile Rigaud, Vincent Tallier, Annick Lepot, Lionel Tafforeau

Membres excusés : /

Membres absents : /

Procurations valides : /

Tous les membres de l'assemblée ont reçu à temps et à heure la convocation ainsi que l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Présentation des comptes à l'AG et approbation des comptes
2. Décharge aux administrateurs
3. Approbation du budget
4. Nomination/démission/réélection/révocation de mandats au sein de l'organe d'administration
5. Admission/démission/exclusion de membres de l'AG

1. Présentation des comptes à l'AG et approbation des comptes

Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale. Ils comprennent le bilan après répartition et les comptes de résultat. L'assemblée obtient des réponses satisfaisantes aux questions posées.

En conséquence, les comptes annuels y compris l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité. Le résultat de l'exercice est reporté.

2. Décharge aux administrateurs

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

3. Approbation du budget

Le budget est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

4. Nomination/démission/réélection/révocation de mandats au sein de l'organe d'administration

L'assemblée générale acte la démission des administrateurs suivants :

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

Julian Vanroey, Rue Raymond Noel B.V. 52/00E1, 5170 Profondeville
L'assemblée générale nomme les administrateurs suivants :
Charlotte Vermeulen, voie du tram, 20, 5020 Malonne, en tant que secrétaire.
Geoffrey Maes, rue champs de Malonne, 8, 5020 Malonne
Eduardo Morales Cas, rue de la vallée 41A, 5190 Jemeppe sur Sambre
Sébastien Timmermans, chemin du herdier Hautes Calenges 64, 5020 Malonne

5. Admission/démission/exclusion de membres de l'AG
L'assemblée générale acte la démission des membres suivants :
Annick Lepot, rue à la forge, 30 à 5170 Arbre
L'assemblée générale admet les membres suivants :
Julian Vanroey, Rue Raymond Noel B.V. 52/00E1, 5170 Profondeville

Il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour.
La séance est levée.
Fait à Malonne, le 6 juin 2024

Charlotte Vermeulen, Secrétaire

Eléana Somville, Présidente du CA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).